



PROCEDURE PRÊT DE TAPIS

La ligue AURA met à disposition de ses comités départementaux et de ses clubs des tatamis afin de pouvoir mener à bien différents projets sportifs.

Pour toute demande, merci de remplir et retourner auprès de la ligue le formulaire de prêt (à télécharger) au moins 45 jours par mail à l'adresse :

secretariat@aurajudo.com

Une réponse vous sera rendue sous 15 jours.

En cas de demande de prêt pour une même période, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. La ligue se réserve le droit de ne pas accepter une demande pour un événement qu'elle jugerait contraire aux valeurs de l'activité ou émanant d'un club qui ne serait pas en phase avec les valeurs de notre fédération.

NB : Le financement et l'organisation du transport restera à la charge de la structure effectuant la demande. La ligue pourra éventuellement fournir à la structure les coordonnées d'un transporteur.

Si votre demande est acceptée, nous vous ferons parvenir par mail la convention de prêt de tapis, qui devra nous être renvoyé dans les meilleurs délais par voie postale accompagné du chèque de caution de 1.000€.

A savoir :

Trois stocks de tapis existent :

- Tapis stockés à Beaumont (63)
- Petite benne – Brignais (69)
- Grande benne – Brignais (69)

Merci de nous informer de ce dont vous avez besoin en termes de surface.